



**Durée d'amortissement des biens  
de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie**

<b>Article</b>	<b>Biens ou catégories de biens amortis</b>	<b>Durée d'amortissement</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans
2051	Logiciels	2 ans
2088	Autres immobilisation incorporelles	5 ans
<b>Immobilisations corporelles</b>		
2121	Plantations	15 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	15 ans
2132	Construction immeubles de rapport	20 ans
2135	Aménagement des constructions	15 ans
2152	Installation de Voirie	15 ans
21538	Autres réseaux	15 ans
21568	Matériel et outillage incendie	15 ans
21571	Matériel roulant de voirie	10 ans
21578	Autre matériel et outillage de voirie	10 ans
2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	5 ans
2158	Biens de faible valeur - Autres installations, matériels et outillages techniques (seuil unitaire à 500 €)	1 an
2158	Ouvrage d'infrastructure	30 ans
2181	Agencement et aménagement divers	15 ans
2182	Matériel de transport, véhicules légers	10 ans
2182	Matériel de transport deux roues	5 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2183	Biens de faible valeur - Matériel de bureau et matériel informatique (seuil unitaire à 500 €)	1 an
2184	Mobilier	15 ans
2184	Biens de faible valeur - Mobilier (seuil unitaire à 500 €)	1 an
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans
2188	Biens de faible valeur - Autres immobilisations corporelles (seuil unitaire à 500 €)	1 an